

# VILLE DE VALOGNES

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 31 janvier 2008 à 18 heures

### COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES À DÉLIBÉRATION

#### 1. Mise à disposition à titre précaire et révoicable des herbages communaux.

Chaque année, la Ville de Valognes consent à titre précaire et révoicable la mise à disposition d'herbages communaux à des exploitants agricoles moyennant le versement d'une redevance calculée en fonction de la qualité du terrain.

Sur avis de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements réunie le 24 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE favorablement**, pour l'année 2008, sur le maintien des mêmes conditions de mise à disposition de ces herbages, à savoir :

- *Terre de bonne qualité : 151 € l'hectare*
- *Terre de qualité inférieure : 130 € l'hectare*
- *Terrains acquis des Consorts Pezet : 99 € l'hectare.*

#### 2. Aménagement de l'avenue du Quesnay - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Lors du vote du Budget Primitif 2007, le Conseil Municipal a retenu dans le programme de voirie, l'aménagement de l'avenue du Quesnay.

Sur avis de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements, réunie le 24 janvier, l'Assemblée Communale, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le programme de travaux concernant l'aménagement de l'avenue du Quesnay, pour un montant estimatif de travaux de **366.340,77 € TTC**
- **Et APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises pour cette opération devant faire l'objet d'un appel d'offres ouvert.

### 3. Ecole Municipale de Musique – Tarifications et règlement.

Tarif et  
règlement  
affichés.

Après examen par la Commission Enseignement – Education réunie le 28 janvier, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** à l’augmentation de 5 % des tarifs de l’Ecole Municipale de Musique et à la modification du règlement intérieur de ce Service,
- **ET AUTORISE** également la vente d’un piano demi-queue pour un montant de 2.000 €.

### 4. Renouvellement de l’adhésion de la Ville aux différents fonds sociaux.

Sur avis de sa Commission Action Familiale et Sociale réunie le 21 janvier, le Conseil Municipal, comme chaque année, à l’unanimité,

- **SE PRONONCE** sur le renouvellement en 2008 de l’adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d’aide :
  - **Fonds de Solidarité pour le Logement – F.S.L. – et Fonds Social Energie – F.S.E.** - montant : 6.252 euros, soit 0,80 euros par habitant.
  - **Fonds d’Aide aux Jeunes en Difficulté – F.A.J.D.** - montant : 1.797,45 euros, soit 0,23 euros par habitant.
- et **AUTORISE** l’inscription de la participation financière correspondante au Budget Primitif 2008.

### 5. DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2008.

L’année budgétaire est rythmée par plusieurs étapes qui concrétisent l’expression de la politique municipale. Le budget primitif est l’outil essentiel qui conditionne la réalisation d’un programme d’actions pour les Collectivités Territoriales, le débat d’orientation budgétaire est la première étape de ce cycle.

Institué par la loi du 6 Février 1992, obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants, le débat d’orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le débat n’a pas de caractère décisionnel, il n’y a pas de vote. Il fait néanmoins l’objet d’une délibération au titre du contrôle de légalité.

2008 étant l’année de renouvellement du Conseil Municipal, le débat va principalement porter sur :

- La conjoncture économique et sociale et l’évolution des finances locales eu égard aux principales dispositions de la loi de finances de l’Etat concernant les Collectivités territoriales.

- La présentation des opérations d'investissement engagées ou ayant fait l'objet de demandes de subventions, d'études de maîtrise d'œuvre, de définition ou de faisabilité.
- L'évolution de la situation financière de la Collectivité en fonction des données communiquées par les Services de l'Etat.
- La volonté municipale de continuer à bien maîtriser l'évolution des impôts locaux, ceci malgré la baisse des compensations de l'Etat pour la taxe professionnelle.

Parmi les grandes orientations municipales, figurent la programmation engagée des investissements ainsi que les dossiers en cours d'étude et les grands équipements de la Collectivité ayant fait, pour la plupart, l'objet de délibérations de l'Assemblée Communale.

#### **Aménagement de la voirie**

- Rue Barbey d'Aurévilly (secteur compris entre la rue Burnouf et la rue de l'Eglise)
- Rue du Grand Moulin (secteur compris entre la rue Barbey d'Aurévilly et la Chasse aux Chèvres)
- Rue des Religieuses (secteur compris entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Burnouf)
- Avenue du Quesnay (secteur compris entre la rue de la Pépinière et la rue du Pont Saint-Jean)
- Rue Saint-Didace (secteur compris entre la route de Bricquebec et la rue du Pont Saint-Jean)
- Route de Montebourg - Cheminement piéton et éclairage public (secteur compris entre la rue de Beaurepaire et le quartier de la Victoire)
- Aménagement des abords de la Gare de Valognes en partenariat avec le Conseil Régional de Basse-Normandie

#### **Constructions - transformations - extensions**

- Construction de locaux techniques pour le Service des Sports
- Transformation de la salle des fêtes en salle de conseil municipal et accessibilité
- Construction de vestiaires sanitaires et d'une salle de réunions au stade du Petit Hamel
- Construction d'un préau à l'Ecole Maternelle du Quesnay

#### **Développement Economique - nouvelles liaisons routières**

- Espace d'Activités d'Armanville - Secteur Nord de Prémèsnil
  - RD 62 - Échangeur de Prémèsnil  
Tracé à retenir entre la Route de Sottevast et le futur échangeur de Prémèsnil
  - RD 902 - Liaison RN 13 - VAL DE SAIRE  
Position à prendre pour le contournement de VALOGNES

### **Contentieux**

- Piscine Municipale - Assurance « Dommages -ouvrage » - Expertise judiciaire
- Bibliothèque Municipale - Assurance « Dommage - ouvrage » - Dossier en Cour d'Appel - Conclusions de l'étude thermique - Travaux à programmer

### **Réserves foncières**

- Construction de casernes de gendarmerie
- Crédit provisionnel pour la maîtrise foncière du D.P.U.

### **Services Municipaux**

- Remplacement du second camion benne du Service des Espaces verts
- Remplacement de la CLIO du Service des Sports
- Mise en service de la maison pour la médecine et la formation professionnelles de la fonction publique territoriale
- Acquisition d'un deuxième véhicule pour l'ensemble des Services (polyvalence missions et formations)
- Location du matériel informatique - renouvellement annuel (Ecoles et administration générale)
- Maintenance des équipements matériels
- Nouveau site Internet - configuration 2008 avec gestion partagée

### **Action familiale et sociale**

- Construction de 11 logements locatifs H.L.M. maisons individuelles de la Boucherterie
- Lotissement de 5 parcelles en accession à la propriété à la Boucherterie
- Achèvement du programme de 9 logements locatifs H.L.M. de la Synagogue
- Accueil des gens du voyage (délai supplémentaire accordé par l'article 138 de la loi de finances jusqu'au 31 décembre 2008)

### **Evènementiel**

- Championnat de France en juin 2008 de la fédération sportive et culturelle de France de Gymnastique
- Candidature de la Ville pour une étape du tour de France
- Bicentenaire de la naissance de Barbey d'Aurévilly

Dans le cadre de ce débat ont également été mentionnées les actions portant sur la maintenance des bâtiments communaux et plus particulièrement les travaux liés à la sécurité de ceux recevant du public et les travaux en régie réalisés par les Services Municipaux.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE des principales orientations budgétaires pour l'exercice 2008.**

## 6. Conventions et contrats.

Sur avis de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal **AUTORISE** la passation et le renouvellement des conventions et contrats suivants :

### ➤ **Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine du 15 janvier :**

#### *A l'unanimité :*

- Convention de partenariat avec Sophie MORAINE pour une exposition de peinture à l'Hôtel-Dieu du 15 février au 3 mars et un atelier pour les enfants - coût : 260 €
- Convention de partenariat avec la Compagnie théâtrale C CEDILLE pour un accueil en résidence (du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre)
- Convention de partenariat avec le FRAC pour une exposition d'art contemporain à l'Hôtel-Dieu du 21 avril au 16 mai, intitulée « Construction(s)»
- Conventions de partenariat avec Monica MELCOVA et Stéphane FUGET pour un concert le 4 avril à l'Hôtel de Beaumont sur un instrument classé et avec Mme DES COURTILS pour mise à disposition d'un piano et de locaux - coût global : 1.650 €
- Convention de partenariat avec Danièle LETENNEUR pour une exposition temporaire au Musée de l'Eau de Vie et des Vieux Métiers, intitulée « une affaire de fers » - ouverture au public du 1<sup>er</sup> mai au 9 novembre 2008
- Nouvelle convention avec Emmanuel LUCE pour l'exposition « Les Gens d'Urok » à Valognes, reportée en octobre 2008 - coût global : 2.000 €
- Convention avec le théâtre « Nuage de lait » pour un spectacle Petite Enfance le 27 mars (1 séance à la Bibliothèque et 1 séance à la crèche) - coût global : 684,20 €
- Conventions pour la venue d'auteurs pour les grandes sections de maternelles et les CP les 10 et 11 avril - coût global : 1.555,60 €
- Convention pour l'accueil d'une exposition Léopold Sédar Senghor du 5 au 26 mars à l'occasion du Printemps des Poètes
- Contrat de cession avec le Collectif Jazz Basse-Normandie pour un concert à l'Hôtel-Dieu le 28 mars par la formation Kurt Weill Project dans le cadre de Focus Jazz - coût : 1.210 €

### ➤ **Dossiers examinés par la Commission Enseignement - Education du 28 janvier :**

#### *A l'unanimité :*

- Convention avec l'Association « Les P'tiots » pour l'utilisation de la salle de motricité de l'école maternelle Alexis de Tocqueville - renouvellement pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008

- Règlement des cours de l'Ecole Municipale de Musique dans le cadre du dispositif cart'@too - passation d'une convention annuelle d'affiliation avec le Conseil Régional de Basse-Normandie

*A la majorité, par un vote à main levée (20 voix contre - 7 voix pour) :*

- La Ville de Valognes ne met pas en œuvre un service minimum d'accueil des enfants dans les écoles, en cas de grève des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré et refuse la signature de la convention proposée par l'Inspection Académique.

Valognes, le 4 février 2008

**LE MAIRE :**

**F. LEBOYER**